

Délégation
de signature pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110223DR14

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UPR 8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes, dont le directeur est M. Jean-Louis SANCHEZ ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean ARLAT, DR, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ARLAT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à M. Alain FILIPOWICZ, IRHC, Secrétaire général.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FILIPOWICZ délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Régine DURAN, IE1, Responsable du service gestion financière.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 19 janvier 2011

Le directeur d'unité,
M. Jean-Louis SANCHEZ

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Volume 7 : Mesures particulières

07.02. Délégations de signature

07.02.15. DR16